



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

Présidence : Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS

Présents : Mesdames GENEVELLE, GOSELIN, DUCHON, DULONGPONT,
ERMACORA, BRIEND, MECHIN.
Messieurs SAMAMA, BOGDAN, MAROTTE, RIH.

Absents excusés : Madame BRAU donne pouvoir à Madame DUCHON.
Madame LOPES donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame ARANEDER donne pouvoir à Monsieur SAMAMA.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame GOSELIN.
Monsieur CAPRONI donne pouvoir à Madame DULONGPONT.
Madame BULLIER.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 16

Réf : 2023/12/1 – OBJET : Règlement budgétaire et financier

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente et délibéré,

Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la note de présentation du règlement budgétaire et financier du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École,

DELIBERE

Article unique : Adopte à l'unanimité le règlement budgétaire et financier pour le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École, lequel est annexé à la présente délibération.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture

le :

et publication

du :

Saint-Cyr-l'École,

le :

Sonia BRAU

Président du CCAS

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 19 décembre 2023

Acte à classer

2023-12-1

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-20T11-11-55.00 (MI249862878)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20231214-2023-12-1-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Règlement budgétaire et financier

Date de décision : 14/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide sociale

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ET-Délibération règlement budgétaire et financier.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[ET-Règlement budgétaire et financier.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/23 à 11:11

Par [TARRADE Eric](#)

Transmis

Date 20/12/23 à 11:11

Par [TARRADE Eric](#)

Accusé de réception

Date 20/12/23 à 11:19

